

Réunion du 13 novembre 2025

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Julie BRESSET, Vice-Présidente ; Patrick CLUZAUD, Vice-Président ; Gilles DA COSTA, Trésorier général (en visioconférence) ; Marie-Françoise POTEREAU, Vice-Présidente ; Camille MAIRE, membre ; Maxime MAROTTE, membre ; Cathy MONCASSIN, Vice-Présidente (en visioconférence) ; Yannick POUEY, Secrétaire général ; Myriam PRÉTOT, Vice-Présidente.

Assistant également à la réunion :

Magali DELLA SCHIAVA, Assistante du Président ; Tristan HORREAUX, Directeur Communication et Marketing ; Christophe LAVERGNE, Directeur juridique et des relations institutionnelles ; Éric MEINADIER, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien RAFFOUX, Directeur des systèmes d'information ; Tommy VANOUDENDYCKE, Directeur de cabinet ; Christophe XHONNEUX, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Florian ROUSSEAU, Directeur Technique National ; Xavier GAVORY, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Xavier JAN, Président de la LNC (en visioconférence).

Excusés :

Denis CLÉMENT, membre.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 OCTOBRE 2025	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.	Statistiques	3
2.	Résultats	4
3.	Événements	4
4.	État/Ministère	4
5.	UEC	5
6.	Activités fédérales	5
7.	RH	6
8.	Point juridique : Championnats du monde UCI 2027	6
IV.	INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LIGUE, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	8
2.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	9
V.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	10
VI.	COMMISSIONS	12
1.	Commission nationale Pro féminine	12
2.	BMX	12
3.	Route	13
VII.	POINT FINANCIER	14
VIII.	CONSEIL NATIONAL DES PRÉSIDENTS TERRITORIAUX DES 21 ET 22 NOVEMBRE 2025.	16
IX.	CONGRÈS FÉDÉRAL	17
X.	ÉPREUVES OFFICIELLES	18
XI.	QUESTIONS DIVERSES	19

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux participants et remercie Gilles DA COSTA pour sa présence en visioconférence, malgré une situation personnelle difficile. L'ensemble du Bureau Exécutif lui renouvelle tout son soutien durant cette période compliquée.

Il évoque la disparition de Cindy MORVAN dans des conditions dramatiques. Il remercie Cathy MONCASSIN et Mathilde DUPRÉ d'avoir représenté la FFC lors des obsèques de Cindy MORVAN qui était extrêmement impliquée dans la vie de la Fédération. Le Président fait également part du décès de Charles COSTE, doyen des médaillés olympiques. Le Bureau Exécutif s'associe à la peine des familles endeuillées et leur adresse toutes ses condoléances.

En ce 13 novembre, le Président aborde les attentats terroristes qui ont frappé la France le 13 novembre 2015, attentats qui vont à rebours des valeurs sportives que sont la paix entre les nations, l'amitié et l'unité. Le Bureau Exécutif adresse ses pensées aux victimes de ce drame et à leurs proches.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 OCTOBRE 2025

Le procès-verbal du Bureau Exécutif du 16 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUHEY annonce que la FFC compte 19 598 licenciés enregistrés au 31 octobre 2025, soit 339 licenciés de plus par rapport au 31 octobre 2024 (+1,76 %). Bien que ces données ne présagent nullement de l'atterrissement final, elles démontrent néanmoins que les licenciés anticipent leur adhésion à la faveur de la dématérialisation.

Peu de Comités Régionaux accusent une légère baisse : les Comités Régionaux Auvergne-Rhône-Alpes, Sud-PACA et la Guadeloupe.

Le nombre de femmes licenciées s'élève à 2 616, soit un recul de 99 femmes par rapport au 31 octobre 2024. Elles représentent 13,35 % des effectifs de la Fédération.

En ce qui concerne les activités, les principales données sont les suivantes :

- BMX : -1,49 %, soit une baisse de 120 licenciés.
- Cyclo-cross : +11,46 %, soit 69 licenciés de plus.

- Piste : +37 %, soit 19 licenciés supplémentaires.
- Route : +6,41 %, soit 346 licenciés de plus.
- VTT : +0,33 %, soit 16 licenciés de plus.
- Autres disciplines : +9,57 %.

Au 31 octobre 2025, la FFC enregistre 328 licences individuelles, soit une progression de 21,48 %. Pour rappel, cette catégorie avait fortement augmenté en 2025, situation qui témoigne du souhait de liberté des pratiquants.

Fabien RAFFOUX annonce que le nombre de licences s'élevait à 26 374 le 12 novembre 2025 et qu'il est en légère avance par rapport au 31 octobre 2024. À date, le taux de nouveaux licenciés et celui de renouvellements se maintiennent par rapport à l'année précédente.

2. Résultats

Le Président salue la victoire d'Anthony JEANJEAN lors des derniers Championnats du monde de BMX Freestyle, ainsi que les deux médailles d'or obtenues dans des disciplines olympiques par les athlètes fédéraux durant les Championnats du monde Piste. En 2025, la France a remporté six médailles dans des disciplines olympiques, dont deux titres.

3. Événements

Le Président évoque les Championnats de France de BMX Freestyle qui se sont déroulés à Sérignan et les Championnats de France Piste de l'Avenir qui se sont tenus à Loudéac. Il adresse tous ses remerciements aux structures et aux équipes qui ont contribué au succès de ces belles manifestations.

En ce qui concerne les Championnats du monde UCI 2027, les principales informations sont les suivantes :

- Un partenaire de premier rang a d'ores et déjà été validé. L'objectif fixé est de trois partenaires de premier rang et de quatre partenaires de second rang.
- Une réunion s'est tenue le 23 octobre 2025 avec le délégué interministériel, le préfet MOLINA, sur un apport complémentaire de l'État et sur les frais de sécurité.
- Le logo de l'événement a été dévoilé le 6 novembre 2025.

4. État/Ministère

Le Président informe de la signature du renouvellement de la convention interministérielle avec la Sécurité routière. Il remercie Nicolas ROUGEON, très présent auprès du ministère de l'Intérieur, pour son travail sur ce dossier.

5. UEC

Yannick POUEY explique que la préparation du Congrès de l'UEC qui se tiendra à Avignon les 7 et 8 mars 2026 se poursuit. Il a participé à la visite des lieux avec Enrico DELLA CASA et Magali DELLA SCHIAVA. Il tient à souligner la précieuse contribution de Myriam et Stéphane GARCIA, ainsi que celle du Comité Sud-PACA, dans l'organisation de cet événement.

Le Président s'associe à ces remerciements. La collaboration de Madame et Monsieur GARCIA et du Comité Sud-PACA a en effet été essentielle dans ce dossier.

6. Activités fédérales

Le Président mentionne le succès de la soirée des partenaires organisée par la FFC le 23 octobre 2025 au Grand salon du musée des Invalides qui a permis de réunir l'ensemble de ses partenaires. Il adresse tous ses remerciements à Messieurs CLUZAUD et HORREAUX, ainsi qu'à l'équipe Marketing et Communication, pour leur travail sur cette opération qui a permis de rencontrer tout l'écosystème de la Fédération et de mettre en valeur son activité.

À la suite de la plainte déposée par la FFC à l'encontre d'un ancien président du Comité Régional Île-de-France et ancien secrétaire général de la FFC, le Président a été auditionné par la juge d'instruction en charge de cette affaire.

Lors du dernier COMEX de la fondation de la FFC, laquelle est présidée par Geoffroy ROUX de BÉZIEUX, les sujets liés au mécénat et les projets préparés par la DTN ont été évoqués.

Le Président fait part de sa présence aux Assises des sites labellisés FFC qui ont eu lieu dans la région Sud-PACA. À date, plus de 250 sites sont labellisés FFC sur l'ensemble du territoire français. Ces espaces permettent à un grand nombre de personnes de pratiquer le vélo dans des conditions sécurisées (VTT, Gravel, Route notamment).

Gilles DA COSTA aborde la situation du Comité Territorial de Saint-Martin qui comprend cinq clubs. Trois d'entre eux ayant émis une demande de révocation du Comité directeur, une Assemblée générale dont l'ordre du jour ne comprenait que ce point a été convoquée en présence de Frédéric THÉOBALD qui a veillé à son bon déroulement. À l'issue du vote qui a obtenu une majorité qualifiée, le Comité territorial de Saint-Martin n'a plus de Comité directeur. Or, il importe que l'activité associative continue d'être administrée. Aussi, il est proposé de nommer Frédéric THÉOBALD, Président du Comité Régional de la Guadeloupe, en tant qu'administrateur provisoire jusqu'à la convocation d'une Assemblée générale ordinaire, laquelle reconstituera un Comité directeur pour le Comité Territorial de Saint-Martin.

Le Président adresse tous ses remerciements à Messieurs POUHEY, DA COSTA et LAVERGNE pour le travail effectué sur ce dossier. Il remercie également Frédéric THÉOBALD d'avoir accepté cette mission.

Il met aux voix la proposition visant à désigner Frédéric THÉOBALD comme administrateur provisoire du Comité Territorial de Saint-Martin.

La proposition visant à désigner Frédéric THÉOBALD comme administrateur provisoire du Comité Territorial de Saint-Martin est approuvée à l'unanimité des votants.

7. RH

Christophe XHONNEUX annonce que la FFC compte 62,43 ETP, dont 52,48 ETP CDI, 8 ETP en CDD ou CDD CIFRE et 1,57 ETP en alternance au 31 octobre 2025.

Lors de la réunion du CSE du 12 novembre 2025, une présentation relative aux nouvelles modalités de la mutuelle (optimisation des coûts et amélioration des garanties) et à la création d'un statut couple a été effectuée. À la faveur des économies réalisées, un Plan Épargne Retraite pour les non-cadres a pu être mis en place.

Pour information, le CSE actuel arrivant en fin de mandat, les prochaines élections professionnelles devront avoir lieu entre avril et mai 2026.

8. Point juridique : Championnats du monde UCI 2027

Le Président explique que le Comité d'organisation des Championnats du monde UCI 2027 est composé de plusieurs structures au nombre desquelles figurent la FFC et le Conseil départemental de la Haute-Savoie. Le Comité d'organisation qui est présidé par le Président de la FFC travaille sous le contrôle permanent de l'État et intègre la Direction des sports dirigée par Sandrine GLACIER.

Après une année de travail, une convention valorisant le travail de la FFC a été élaborée. Elle doit être validée par le Bureau Exécutif de la FFC avant d'être soumise au Conseil d'administration du Comité d'organisation.

Le Président quitte la séance.

Christophe LAVERGNE déclare que le Code du sport impose que le Comité d'organisation conventionne obligatoirement avec la FFC, laquelle est délégataire de pouvoirs, pour qu'elle autorise cette manifestation qui sera par conséquent inscrite au calendrier fédéral.

Les autres objectifs de cette convention établie pour trois ans sont les suivants :

- Positionner les rôles de chaque institution dans l'organisation de ces Championnats du monde.

- Détailler les compétences sportives, ainsi que les compétences d'accompagnement et de conseil apportées au Comité d'organisation en particulier pour l'année 2025 et de les valoriser. Les compétences de la FFC sont circonscrites à ses compétences exclusives issues de sa délégation.
- Édicter les normes des équipements sportifs qui seront utilisés par l'organisateur de l'événement.
- Présenter le sujet de la médicalisation.
- Détailler les conditions de mise à disposition des ressources humaines fédérales.
- Exclure la responsabilité financière de la FFC quant à l'organisation de l'événement.

En ce qui concerne toutes les épreuves sur Piste, elles feront l'objet d'un avenant particulier dans la mesure où elles se dérouleront au vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Gilles DA COSTA tient à souligner l'importance de cette convention qui conforte la FFC dans son rôle et son activité, ainsi que la responsabilité du Président de la FFC qui est le garant du bon accomplissement de ces Championnats du monde UCI 2027. Il constitue le point d'équilibre entre la FFC, l'UCI et le Conseil départemental de la Haute-Savoie qui est le principal financeur de l'événement. Au regard de ces éléments, il est impératif d'éviter tout risque de conflit d'intérêts. À cet égard, la convention exposée par Christophe LAVERGNE est essentielle pour sécuriser la FFC et son Président.

Enfin, s'agissant de FVE qui pourrait, au vu de son expertise, devenir un prestataire dans le cadre d'un appel d'offres, des dispositions ont été prises afin d'exclure le Président de la FFC de toute information qui relèverait de FVE en direction du Comité d'organisation. Il est certain que l'organisation de ces Championnats du monde sera extrêmement bénéfique en matière de notoriété pour la FFC qui pourra valoriser son savoir-faire et ses marques si elle était retenue lors des appels d'offres lancés par le Comité d'organisation.

Yannick POUEY met aux voix la proposition visant à approuver la convention exposée par Christophe LAVERGNE.

La convention exposée par Christophe LAVERGNE est approuvée à l'unanimité des votants.

Yannick POUEY soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition visant à autoriser le Président de la FFC, Michel CALLOT, à signer ladite convention.

La proposition visant à autoriser le Président de la FFC, Michel CALLOT, à signer la convention approuvée par le Bureau Exécutif est validée à l'unanimité des votants.

Christophe LAVERGNE précise que ladite convention sera également signée par une personne déléguée spécifiquement par le Bureau Exécutif du Comité d'organisation et non par son Président, Michel CALLOT.

Le Président réintègre la séance.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LIGUE, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la Ligue

Xavier JAN expose les classements des équipes françaises sur les trois années de la licence World Tour :

- Décathlon AG2R La Mondiale : 8^e place.
- Groupama : 10^e place.
- Cofidis : 20^e place.
- ARKÉA-B&B : 21^e place.

Quant à la France, elle se classe à la sixième place.

Cette fin de saison est malheureusement marquée par la disparition de la structure ARKÉA-B&B qui compte une équipe World Tour, une équipe Réserve et une équipe féminine, ainsi que par la relégation de l'équipe Cofidis en Pro Team. La disparition d'ARKÉA-B&B et la restructuration de l'équipe Décathlon AG2R La Mondiale qui devient Décathlon CMA-CGM entraînera une perte de près de trente coureurs sur la prochaine saison. Ces différents éléments auront évidemment un impact financier sur la Ligue estimé à 80 k€ en raison de la baisse du nombre de licenciés et du nombre d'affiliations d'équipes.

La répartition des coureurs français présents dans des structures World Tour à l'étranger passera de six coureurs en 2025 à 21 coureurs en 2026. Cette évolution risque d'être problématique en ce qui concerne la participation des coureurs français aux Championnats de France du fait de la réticence des équipes étrangères à laisser leurs coureurs y participer. Ce départ massif de coureurs français vers l'étranger témoigne de la difficulté des équipes françaises à retenir leurs meilleurs athlètes.

De manière plus générale, les incertitudes qui pèsent sur l'existence de certaines équipes laissant des coureurs sans aucune alternative traduisent à l'évidence un modèle économique à bout de souffle. Face à cette situation, la LNC devra être force de propositions dans les prochaines semaines afin d'inciter l'UCI à prendre en considération cette évolution.

Le Président confirme que l'écosystème du cyclisme professionnel est de plus en plus instable et qu'une réflexion sur ce sujet devra être partagée avec l'UCI.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER annonce que le Congrès Santé et Performance qui aura lieu les 21 et 22 novembre 2025 compte pour l'heure 170 inscrits.

Il déclare n'avoir aucun autre point à présenter au Bureau Exécutif de ce jour.

Le Président indique que le Congrès médical représente un élément de satisfaction et de fierté pour la FFC, car il s'agit d'un événement organisé par Éric MEINADIER et son équipe auquel participent plusieurs experts de différentes univers.

3. Directeur technique national

Florian ROUSSEAU annonce que la DTN proposera prochainement au Bureau Exécutif une note clarifiant la terminologie de cadre technique, ainsi qu'une note relative aux surclassements visant à fluidifier les processus pour qu'ils soient plus efficaces.

Il fait part de l'organisation de deux stages BMX Race, l'un 100 % féminin et l'autre 100 % masculin, pour les jeunes âgés de 13 à 15 ans. Ces stages ont pour objectifs :

- De développer les liens avec les clubs et leurs dirigeants.
- D'apporter de la compétence à leur encadrement.
- D'orienter les sportifs vers les structures adéquates et de les accompagner vers le plus haut niveau.

En ce qui concerne le Centre National du Cyclisme (CNC), son image auprès des athlètes souffre d'un défaut d'informations ayant trait à ses activités, alors qu'ils reconnaissent la qualité des encadrants et des équipements. Au regard de cette situation, il importe de faire connaître l'expertise du CNC.

Enfin, Florian ROUSSEAU tient à souligner les performances des athlètes de la FFC lors des Championnats du monde et des Championnats d'Europe qui ont lieu en 2025, et notamment celles d'Arthur PILARD et d'Anthony JEANJEAN qui ont chacun décroché un titre de champion du monde dans des disciplines olympiques. La volonté de la DTN et de la FFC de performer aux prochains Jeux olympiques demeure extrêmement forte d'autant que les résultats des athlètes conditionneront les subventions de l'État.

Le Président juge nécessaire de mener une réflexion sur l'amélioration de la communication en interne concernant les performances des athlètes fédéraux lors des principaux Championnats du monde.

Yannick POUHEY déplore que l'univers du cyclisme et la FFC soient trop discrets sur les résultats exceptionnels de ses athlètes : la banalisation de leurs performances est regrettable.

Tristan HORREAUX partage les considérations de Yannick POUHEY : si la communication sur les sélections est tout à fait correcte, la communication interne sur les résultats de ses athlètes peut être nettement améliorée. S'agissant de la communication externe, les réseaux sociaux relaient systématiquement les performances des sportives et sportifs. Une marge de progression est encore possible sur la diffusion des emailings et des newsletters.

V. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Tristan HORREAUX explique que le Bureau Exécutif doit se prononcer sur l'attribution de la prestation relative aux productions télévisuelles fédérales pour les principaux Championnats de France de cyclisme dans le cadre de l'accord relatif aux droits de diffusion avec France TV et Eurosport. Ladite attribution sera valable de 2026 à 2030.

Dans le cadre de son appel d'offres relatif au prestataire de production, la FFC a audité trois sociétés sur la base d'un cahier des charges strictement identique à savoir :

- La solidité de la société.
- Ses références.
- La qualité des moyens techniques et humains mis en place pour la production.
- Le critère financier (devis détaillé pour chaque championnat).

À l'issue de la présentation des trois propositions, Tristan HORREAUX déclare que la Direction de la Communication recommande de conserver la société AMP Visual TV dont la qualité des réalisations a été extrêmement satisfaisante durant ces cinq dernières années.

Le Président tient à préciser que le maintien de la diffusion des événements sportifs sur les grandes chaînes de télévision est devenu très compliqué et que la FFC s'attèle à conserver la diffusion de ses épreuves. Aussi, la qualité de la production est-elle un élément absolument essentiel.

Gilles DA COSTA confirme que la diffusion des événements sportifs sur les grandes chaînes est difficile. Eu égard à ce contexte très délicat, il tient à saluer la qualité de travail qui a été mené par la Direction de la Communication dans le cadre de cet appel d'offres. Il rappelle que la règle du mieux-disant est celle qui prime en matière de mise en concurrence.

Yannick POUHEY fait valoir les très bonnes relations que la société AMP Visual TV entretient avec les équipes qui organisent les épreuves.

Xavier JAN indique que la LNC a de son côté contracté avec ATP Vision Live pour une durée de trois ans.

Patrick CLUZAUD souligne la négociation de grande qualité menée par Sylvie PASQUALIN et Tristan HORREAUX.

Le Président met aux voix la proposition visant à valider l'offre de la société AMP Visual TV.

L'offre de la société AMP Visual TV est approuvée à l'unanimité des votants.

Tristan HORREAUX revient sur le décès de Cindy MORVAN et de Charles COSTE et indique que la FFC leur a rendu un hommage sur ses réseaux sociaux.

Il informe de l'organisation d'une randonnée hommage à la mémoire de Cindy MORVAN le 23 novembre 2025 et de l'ouverture par Cathy MONCASSIN d'une cagnotte Leetchi pour venir en aide à ses enfants :

https://www.leetchi.com/fr/c/aide-aux-enfants-de-cindy-1097404?utm_source=copylink&utm_medium=social_sharing&utm_campaign=pot.

Parmi les autres sujets relayés par la Direction de la Communication figurent :

- Le logo créé par l'UCI pour les Championnats du monde 2027.
- Le projet Génération Arbitre Vélo 2027 qui s'inscrit dans la dimension d'héritage de cet événement. Ledit projet est porté par la FFC et prévoit de former 74 jeunes à l'arbitrage.
- Les Championnats de France BMX Freestyle Park et Flat qui ont enregistré 78 participants contre 69 en 2023 et qui ont été diffusés sur la chaîne France TV Sport. Cette dernière a également diffusé une interview d'Anthony JEANJEAN sur la pratique en club. L'équipe de communication a été extrêmement impliquée auprès du club organisateur et de Tommy VANOUDENDYCKE tant dans la préparation en amont de cet événement que sur le terrain.
- Les Championnats de France Avenir Piste à Loudéac qui a rencontré un fort succès.
- La reprise des Coupes de France Cyclo-cross.
- La diffusion sur Vélo Plus TV des Championnats de France de VTT Enduro qui se sont déroulés en Corse.
- Le lancement des Coupes de France Gravel.
- La remise symbolique du maillot de l'Équipe de France par Florian ROUSSEAU aux participants au stage de préparation pour les Championnats du monde de Cyclisme Artistique.
- Les très belles performances des athlètes fédéraux, et notamment le sacre d'Anthony JEANJEAN à Riyad aux Mondiaux UCI Urban Cycling 2025. Un emailing reprenant les résultats des athlètes sera diffusé prochainement.
- Le renouvellement des partenariats avec Look et Corima. Pour information, le partenariat avec Look intègre une réduction de 10 % pour les licenciés et de

30 % pour les comités régionaux. Cette dernière réduction est valable une fois par an.

- La soirée des partenaires FFC qui a accueilli 85 participants, dont 14 partenaires sur les 20 partenaires que compte la FFC. Lors de cet événement, une remise des Trophées FFC aux meilleurs comités, clubs, bénévoles, ainsi qu'aux partenaires de la FFC a été organisée.

En ce qui concerne les partenariats, plusieurs contrats ont été récemment signés :

- APPART CITY – Club Avantages FFC.
- RENT A CAR – Club Avantages FFC.
- CB – Finale Coupe de France Cyclo-cross à Ouistreham.
- France TV et Eurosport : droits de diffusion TV 2026-2030.

D'autres négociations sont en cours.

VI. COMMISSIONS

1. Commission nationale Pro féminine

Tommy VANOUDENDYCKE énonce le nom des personnes proposées pour compléter la composition de la Commission nationale Pro féminine :

- Monsieur Charlie NERZIC, représentant des équipes Pros.
- Monsieur Gaël LE BELLEC, représentant des équipes continentales.
- Monsieur Benjamin LAVILLONNERE, représentant des organisateurs ROCC.
- Madame Lise MÉNAGE, coureuse en Continentale fédérale.
- Madame Audrey CORDON-RAGOT, représentante des coureuses.

La composition de ladite commission pourra évoluer dans les mois à venir en raison de l'organisation des Assemblées générales des organes constituants.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition visant à valider la désignation des membres suscités.

La désignation des membres suscités est approuvée à l'unanimité des votants.

2. BMX

Myriam PRÉTOT explique que la Commission nationale BMX propose pour la saison 2026 d'attribuer des points aux pilotes éliminés lors du tour de repêchage « Last Chance » pour éviter qu'ils ne repartent avec zéro point. Cette proposition qui répond à une demande du terrain continuera de prendre en compte le niveau du pilote (Élite, U23, U19 ou U17).

Le Président met aux voix la proposition visant à attribuer des points aux pilotes éliminés lors du tour de repêchage « Last Chance ».

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Myriam PRÉTOT déclare que la Commission nationale BMX propose au Bureau Exécutif d'imposer un minimum d'une pilote féminine dans chaque effectif de DN 1 et DN 2 BMX. Cette mesure sera annoncée fin 2025 pour une application en 2027 afin que les équipes puissent s'organiser en conséquence durant la saison 2026.

Dans une volonté de protéger les pilotes françaises, cette disposition pourra évoluer au cours de la mandature.

Yannick POUHEY note qu'il conviendra d'être attentif aux règles juridiques pour éviter que la FFC ne soit attaquée pour des motifs de discrimination.

Marie-Françoise POTEREAU alerte sur la nécessité de développer les stages de BMX en direction des jeunes pilotes françaises afin qu'elles puissent atteindre un niveau de pratique plus compétitif sur le niveau national.

Le Président met aux voix la proposition visant à imposer un minimum d'une pilote féminine dans chaque effectif de DN 1 et DN 2 BMX à compter de la saison 2027.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Myriam PRÉTOT indique que la Commission nationale BMX propose au Bureau Exécutif d'imposer un minimum d'une pilote féminine dans chaque effectif EA BMX. Cette mesure sera également annoncée fin 2025 pour une application en 2027 afin que les équipes puissent s'organiser en conséquence durant la saison 2026.

Cette disposition pourra évoluer dans le courant de la mandature.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition visant à imposer un minimum d'une pilote féminine dans chaque effectif EA BMX à compter de la saison 2027.

La proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

3. Route

Le Président évoque le sujet des U19 et explique que l'UCI a acté une évolution réglementaire les concernant afin de réguler la participation des Teams U19 dans le calendrier international à condition qu'ils soient rattachés à des équipes professionnelles ou à des clubs. Cette évolution entrera en vigueur à compter de 2026.

L'UCI ayant annoncé qu'il appartenait aux fédérations nationales d'élaborer le cahier des charges *ad hoc* et de valider le calendrier de participation aux épreuves internationales auxquelles ces Teams souhaiteraient souscrire, la Commission nationale Route a travaillé de concert avec la DTN et la DERS pour créer le cahier des charges de la FFC.

Yannick POUHEY déclare que ce sujet sera présenté et soumis à l'approbation du Bureau Exécutif du mois de décembre.

VII. POINT FINANCIER

Gilles DA COSTA annonce que le résultat cumulé s'établit à 1 348 k€ au 30 septembre 2025 (un mois avant la clôture de l'exercice 2025), soit un écart favorable de 732 k€ versus 913 k€ au 31 juillet 2025, écart qui provient essentiellement de la DTN dont le niveau de charges est beaucoup plus faible que celui qui avait été envisagé.

L'atteinte des 110 000 licenciés, objectif fixé en début d'exercice, constitue une satisfaction.

Vie associative

Le niveau de consommation des commissions demeure peu élevé. Il sera pris en compte lors de l'élaboration du budget 2026.

La DSI affiche des économies significatives à la faveur d'un niveau d'engagement modeste sans pour autant altérer le niveau de performance.

La masse salariale enregistre également un léger écart favorable. Quant à la vie fédérale, les budgets qui étaient particulièrement contraints ont été respectés.

DTN

Le principal écart a trait au plan de performance (écart favorable de 972 k€ versus le budget cumulé), suivi d'un écart sur le plan Développement (écart favorable de 162 k€). Il est précisé que la convention avec l'ANS prévoit un niveau de produits identique pour 2026 permettant une contribution fédérale réduite.

Certains postes n'ayant pas été pourvus en temps réel, la masse salariale enregistre une économie.

L'INF enregistre un écart favorable, tout comme le secteur médical dont la réorientation budgétaire entreprise par Éric MEINADIER a permis de limiter les frais consacrés aux analyses médicales dont la portée était assez relative. Les économies ainsi réalisées ont été dévolues à la prise en compte générale de la santé des athlètes, à la prévention et à la création de réseaux capables d'effectuer des analyses médicales dédiées à la pratique sportive du vélo et au suivi des athlètes de Haut Niveau. Cette réorientation représente une modernisation profonde du secteur médical.

De manière générale, il convient de souligner les efforts budgétaires réalisés par la DTN.

DERS

La situation est moins favorable que celle qui avait été envisagée et des incertitudes pèsent toujours sur les Championnats d'Europe qui se sont déroulés en Drôme Ardèche, incertitudes qui devront être levées pour les étapes de clôture budgétaire qui interviendront au mois de décembre.

La situation des épreuves officielles est également moins favorable que prévu, tandis que les labellisations enregistrent un écart positif.

Autres activités

La ligne relative aux stocks affiche un écart défavorable de 564 k€ probablement lié aux modalités de comptabilisation des acquisitions qui sont menées avec l'un des partenaires de la FFC. Ce sujet sera examiné plus finement dans les semaines à venir.

Dans le cadre du budget 2026, un travail très approfondi sera mené afin de réviser complètement la politique d'amortissement des stocks.

S'agissant des opérations du secteur DTN Développement, les impacts défavorables constatés sont possiblement liés à des objectifs trop ambitieux. De fait, les produits attendus ne sont pas au rendez-vous.

En conclusion, le budget 2025 devrait être excédentaire.

Un excédent est essentiel pour le budget de l'année 2026 qui s'avère délicat en raison de l'absence d'événements internationaux et de la mise en service des locaux de Trappes. Pour autant, il est primordial que la FFC maintienne son niveau d'activité qui lui permet d'être présente sur l'ensemble des disciplines et des territoires.

La présentation du budget 2026 a été différée au mois de décembre pour une meilleure visibilité et une précision plus fine.

Eric MEINADIER adresse tous ces remerciements à Gilles DA COSTA pour son appréciation positive concernant le travail actuel du médical qui produit d'ores et déjà des résultats positifs.

Yannick POUHEY estime qu'il est essentiel que la FFC mène une réflexion sur la tenue et l'équipement des équipes de France pour toutes les disciplines dans le cadre des Championnats du monde UCI 2027.

Le Président confirme l'importance de ce sujet. Il explique que des discussions auront lieu en vue de créer du lien et des moyens au bénéfice des équipes de France. Cependant, ce sujet demeure prégnant sur tous les autres Championnats du monde et pour toutes les disciplines représentées au sein de la FFC eu égard à leur hiérarchisation (Olympiques, Haut Niveau, etc.) qui doit être respectée.

Gilles DA COSTA ajoute que ce sujet devra être embarqué dès 2026 pour 2027. Ensuite, il appartiendra à l'olympisme de reprendre ses droits.

Patrick CLUZAUD déclare qu'il importe que le Bureau Exécutif se positionne de manière officielle sur les ressources accordées aux différentes disciplines. Cette décision ne peut incomber uniquement à la DTN.

Maxime MAROTTE estime que des efforts doivent être portés sur le financement des maillots de compétition : les athlètes qui représentent la France acceptent difficilement l'idée d'avoir à payer leur maillot de compétition. Sa prise en charge par la FFC sera pour ces athlètes un élément d'attachement à la Fédération.

Florian ROUSSEAU précise que seuls les maillots des engagés hors quotas ne sont pas pris en charge par la FFC.

Le Président souligne que la prise en charge des maillots hors quotas, lesquels sont très nombreux en BMX, en Marathon, en Gravel et en Gran Fondo, représenterait un coût important pour la FFC qui ne dispose pas des ressources *ad hoc*.

VIII. CONSEIL NATIONAL DES PRÉSIDENTS TERRITORIAUX DES 21 ET 22 NOVEMBRE 2025

Yannick POUHEY procède à la présentation de l'ordre du jour du prochain CNPT :

Vendredi 21 novembre 2025 : 14 h – 20 h :

1. Ouverture du CNPT
 - Accueil et Ouverture et informations générales
 - Point sur les statistiques 2026
 - Point réglementation
2. Point DTN
3. Informatique
4. Tableau des participations
5. TFJC nouveau fonctionnement et appel à candidatures
6. Affinitaires
7. Point médecine fédérale
8. Questions diverses des Présidents des Comités Territoriaux

Samedi 22 novembre 2025 : 8 h 30 – 12 h 30 :

9. Finances
10. Réforme des activités
11. Point des Présidents des Comités Départementaux
12. Point Communication
13. Questions diverses des Présidents des Comités Territoriaux

IX. CONGRÈS FÉDÉRAL

Yannick POUEY évoque la prochaine Assemblée générale de la FFC et propose que la date du 22 février 2026 soit soumise à l'approbation du Conseil Fédéral.

Mise aux voix, la proposition visant à soumettre au Conseil Fédéral la date du 22 février 2026 pour la tenue de l'Assemblée générale est approuvée à l'unanimité des votants.

Yannick POUEY rappelle que les représentants des Comités Territoriaux seront invités à participer au Congrès fédéral qui aura lieu les 20 et 21 février 2026, tandis que les représentants des clubs seront invités uniquement à l'Assemblée générale.

Pour information, deux villes sont candidates pour accueillir le Congrès fédéral ; les dossiers sont en cours d'étude. Toutefois, il est possible que les conditions financières soient moins favorables que les années précédentes. Le cas échéant, il est proposé de facturer un forfait aux délégués qui comprendrait tous les repas et les pauses afin de réduire le coût pour la FFC.

Le Président met aux voix la proposition visant à facturer un forfait repas aux délégués présents au Congrès fédéral.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Yannick POUEY revient sur le sujet de l'Assemblée générale et explique que le coût du système de vote en direct est nettement supérieur à celui du système de vote en décalé. En conséquence, il propose d'opter pour le système de vote en décalé qui serait déclenché à la fin de l'Assemblée générale, avec une annonce des résultats le lendemain ou le surlendemain. Il s'agira d'un système qui concerne aussi bien les personnes en distanciel que les personnes en présentiel.

Le Président regrette que le coût du système de vote en direct soit si élevé obligeant la FFC, qui ne peut envisager une telle dépense, à recourir au vote en décalé.

Il soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition visant à choisir le système de vote en décalé qui sera lancé à la fin de l'Assemblée générale.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Le Secrétaire Général demande que le bureau exécutif lui donne mandat pour finaliser le lieu du congrès et ainsi pouvoir le présenter au prochain Conseil Fédéral pour approbation. Le bureau exécutif valide cette proposition.

Yannick POUEY adresse tous ses remerciements à la DSI et au service de Communication dont l'expertise permet à la FFC de disposer d'une certaine autonomie et de réduire le coût du système de vote.

X. ÉPREUVES OFFICIELLES

Tommy VANOUDENDYCKE propose à l'attribution pour 2026 les épreuves suivantes :

COUPE DE FRANCE XCO/XCC/XCE/DHI						
VTT	PERNES LES FONTAINES (84) XCO/XCC/XCE	27 mars 2026	29 mars 2026	REGION SUD	13 novembre 2025	
	LES MONTES DE GUÉRET (22) XCO/XCC	17 avril 2026	19 avril 2026	NOUVELLE AQUITAINE	13 novembre 2025	
	ÉLANCOURT - PARIS 2024 STADE OLYMPIQUE (78) XCO/XCR	29 mai 2026	31 mai 2026	ÎLE DE FRANCE	13 novembre 2025	
	MÉTABIEF (25) DHI	13 juin 2026	14 juin 2026	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	13 novembre 2025	
	LES 2 ALPES (38) DH + CS	26 juin 2026	28 juin 2026	AURA	13 novembre 2025	
	PUY-SAINT-VINCENT - 1600 (05) DH	17 juillet 2026	19 juillet 2026	REGION SUD	13 novembre 2025	
	PUY-SAINT-VINCENT - 1600 (05) XCO/XCE + CS	24 juillet 2026	26 juillet 2026	REGION SUD	13 novembre 2025	
	CHATEL (74) DH	4 septembre 2026	6 septembre 2026	REGION AURA	13 novembre 2025	
	BROUAINS - MONT-SAINT-MICHEL (50) XCO/XCE	11 septembre 2026	13 septembre 2026	NORMANDIE	13 novembre 2025	
	CHAMPIONNATS DE FRANCE XC					
LE DÉVOLUY (05) XCO/XCE/XCC/XCR/VTTAE XC + « TROPHEE DE FRANCE » DES CATEGORIES OPEN XCO		16 juillet 2026	16 juillet 2026	REGION SUD	13 novembre 2025	
LES MENURES - LA CROISETTE (73) DHI		22 juillet 2026	25 juillet 2026	AURA	13 novembre 2025	
LA FORESTIERE (39 & 01) XC MARATHON		19 septembre 2026	19 septembre 2026	BOURGOGNE FRANCHE COMTE & AURA	13 novembre 2025	
COUPE DU MONDE MTB UCI XCO / XCC / DH / EDR						
LOUDEVILLE EDR DHI		29 mai 2026	31 mai 2026	OCCITANIE	13 novembre 2025	
LES GETS XC DH		15 août 2026	16 août 2026	AURA	13 novembre 2025	
ÉPREUVES JEUNES						
LES MONTES DE GUÉRET (22) TFJV - XCO/XCR/XCC/EDR/TRAIL		3 août 2026	7 août 2026	NOUVELLE AQUITAINE	13 novembre 2025	
PISTE	CHAMP DE FRANCE ELITE					
	BOURGES		16 janvier 2026	18 janvier 2026	CENTRE-VAL DE LOIRE	13 novembre 2025
ROUTE	TROPHEÉ LABEL D'OR					
	La Babybel		3 mai 2026		PAYS DE LA LOIRE	13 novembre 2025
	Les Boucles du Védon		17 mai 2026		RÉGION SUD	13 novembre 2025
La Mont d'Or		13 septembre 2026		NORMANDIE	13 novembre 2025	
E-CYLING	CHAMP. DE FRANCE E-CYLING					
	BOURGES		17 janvier 2026		13 novembre 2025	
JEUNESSE	FINALE DE LA COUPE DE France DES DÉPARTEMENTS		22 août 2026	23 août 2026	HAUTS DE France	13 novembre 2025

L'attribution des épreuves suscitées est approuvée à l'unanimité des votants.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Yannick POUHEY indique que plusieurs documents ont été déposés sur le SharePoint tels que :

- Le modèle d'attestation sur l'honneur qui sera intégrée à tous les dossiers de labellisation : cette attestation qui mentionne l'obligation de respecter l'article 9 des statuts de la FFC devra être signée par tous les directeurs de structures labellisées.
- Le calendrier des réunions du Bureau Exécutif, du Conseil Fédéral et du CNPT pour l'année 2026.
- Le programme du Championnat de France Route de l'Avenir 2026 qui se déroulera en Vendée.

Xavier GAVORY déclare que des évolutions ont été apportées au programme à la demande de l'organisateur et dans un souci de prise en compte du calendrier international féminin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 20.

La prochaine réunion est prévue le vendredi 12 décembre 2025.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY